

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, SAMEDI 24 JANVIER 1852.

PREMIERE PAGE:—De la Russie et du retour possible de cette nation à l'Eglise catholique.—Le principe catholique en Allemagne. FEUILLETON:—La Condamnation du Général Custines. (Suite et fin).—Procès de Custines fils.—Un Prophète Primitif.

Un malencontreux accident, qui nous prive momentanément de l'usage de notre presse, a retardé d'hier à ce matin l'apparition régulière de notre feuille. Nous reprendrons cependant nos publications à jours fixes aussitôt cet obstacle surmonté, c'est-à-dire, sous peu de jours.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Au premier Janvier, on célébrait à Paris le triomphe de Louis Bonaparte. Le relevé de la votation à cette date attestait un chiffre de sept millions quatre cents trente-neuf mille deux cents seize voix en faveur du Président contre six cents quarante mille sept cents trente-sept votes négatifs. On s'attendait dans la capitale à la célébration d'un service solennel d'actions de grâces pour l'heureuse issue de l'acte du 2 décembre.

ANGLETERRE.

Au rapport du Morning Advertiser de Londres, la démission de lord Palmerston aurait eu pour cause une intervention de lord J. Russell dans le département du secrétaire des affaires étrangères. Il en résulta une correspondance qui ne donna point à lord Palmerston la satisfaction qu'il en attendait. Il donna sa démission, qui fut acceptée. Un journal de Londres, le News, prétend que lord Palmerston aurait été sacrifié aux besoins d'un rapprochement entre le cabinet anglais et la cour de Vienne. Cependant, au rapport du Times, lord Palmerston aurait approuvé sans restriction le coup d'état du 2 décembre.

DATES PLUS RECENTES.

Le rapport télégraphique qui suit est le résumé des nouvelles apportées par l'Arctic arrivé le 21 à New-York.

FRANCE.

Un décret ordonne le frappe de toutes les monnaies d'or, d'argent et de cuivre à l'effigie du Président avec les mots: "Louis-Napoléon."

Des démissions ont eu lieu parmi les Amiraux.

On dit que la nouvelle constitution sera publiée prochainement dans le Moniteur, et qu'elle doit déférer au président le titre d'Empereur.

Quelques anciens représentants ont été élargis. Les plus importants, y compris les ennemis de Louis-Napoléon, ne l'étaient pas encore aux dernières dates.

La constitution nouvelle devait être promulguée lundi le 5, mais elle n'a dû l'être que le 8. Le président avait fait distribuer de nombreuses invitations à dîner pour le lundi et le mardi. Au nombre des conviés étaient les délégués des départements venus au Te Deum d'actions de grâces. Le Président avait dîné à l'Hôtel de Ville avec 200 convives. Il devait y avoir une fête extraordinaire à laquelle étaient invités les délégués des départements.

Le roi des Belges avait annoncé l'intention de bannir de son royaume les réfugiés qu'aurait atteints une condamnation judiciaire.

Les prisonniers de Ham ont reçu l'offre de la liberté à la condition de s'expatrier pour une année et de se réfugier ailleurs qu'en Belgique durant l'hiver.

L'opinion commune est que les représentants s'assembleront le 25 janvier; mais il est probable que les corps législatifs ne seront pas convoqués avant le mois de mai.

Le président lui demanda aussi s'il avait eu des liaisons avec les députés frappés par la glaise de la loi? Il répondit qu'il ne les avait jamais vus dans les différents comités dont ils étaient membres, et où il était obligé d'aller pour les affaires de son père. Qu'au démantèlement il estimait leurs talents, et qu'il ignorait leurs intentions.

Ses réponses étaient faites avec tant de candeur, que l'auditoire en était ému, et qu'on se disait tout haut: Mais il n'y a rien de criminel là-dedans! ce jeune homme sera sûrement acquitté.

Le président, continuant ses questions, lui demanda pourquoi il avait été envoyé auprès du duc de Brunswick au commencement de la guerre? Il répondit qu'on l'avait chargé d'engager ce prince, célèbre par ses talents militaires, à accepter le commandement des armées françaises; qu'il avait tout fait pour réussir, et que, s'il avait pu y parvenir, il aurait cru rendre un grand service à sa patrie. En préparant ses triomphes sur les puissances coalisées; qu'au surplus, si, en lui donnant cette mission, on avait eu des vues ultérieures, il n'en avait pas eu, et qu'il n'était pas naturel de croire qu'on les eût confiées à un jeune homme de vingt-trois ans.

Ici Custines eut occasion de déployer son courage et sa fermeté. Le président ayant ordonné de lire aux jurés la correspondance de l'accusé, pendant qu'il était à Brunswick, ce jeune homme s'aperçut qu'il lui traquait pour en abuser. Citoyens jurés, s'écria-t-il avec force, je demande que le président lise mes lettres

Brownson's Review.

La livraison de janvier 1852, de cette revue célèbre, ne le cède en intérêt ni en importance à aucune de celles qui l'ont précédée. Elle renferme six chapitres sous les dénominations qui suivent:

I. Lorraine et France. Etudes sur les doctrines religieuses et la politique de ces deux pays et de leurs princes. Par M. G. de La Tour. Paris: Au bureau du Correspondant, 1851. 8vo.

II. Willitoft, ou la Persécution Protestante.—Willitoft, ou les Jours de Jacques Premier.

III. Les Expéditions de Piraterie contre Cuba.—Les Expéditions de piraterie par des citoyens Américains contre l'Isle de Cuba, et les rapports des Etats-Unis avec l'Espagne en conséquence.

IV. Perspectives sur le Continent. 1° L'Italie Rouge, ou l'histoire des révolutions de Rome, etc. Par le Vicomte d'Arincourt. 2° République et royaume en Italie. Par J. Mazzini. 3° Esquisses sur l'Europe, dans une Série de lettres de la Grande-Bretagne, de France, d'Italie, de Suisse etc., pendant l'été de 1851. Par Horace Greeley. 4° Westminster Review, janvier 1851.

V. Sick Calls:—Tirés du journal d'un Prêtre Missionnaire. Par le Rév. Ed. Price.

VI. Notices et Critiques Littéraires. Au nombre des articles contenus dans le chapitre VI, se trouve une appréciation du dernier message du président des Etats-Unis par M. Brownson. Le mérite de cette admirable composition nous fait regretter de n'en avoir pas une traduction à présenter dans notre langue.

L'ouvrage intitulé "Sick Calls", compris sous le chiffre V dans l'énumération qui précède, est un tableau de la vie humaine, revêtu à côté d'immenses douleurs intimes, de touchants épisodes recueillis par le témoin qui les raconte. La beauté de ces narrations leur a valu un débit immense à Londres, et le même succès favorise en ce moment la réimpression qu'en ont donnée à New York MM. D et J. Sadlier et qui l'offrent en vente à leur librairie de la rue Notre-Dame à Montréal.

"Le clergé catholique s'est-il immiscé dans les élections récentes?"—Le Moniteur Witness affirmait cela; il eut en donner la preuve par un article du Moniteur, lequel, n'approuvant pas la liberté grande, prétendit que le Witness "abusait de ses paroles" et "lui prêtait des pensées qu'il (le Moniteur) n'avait jamais eues." Délogé de cette position, le Witness prétendit l'innocence des preuves, sur ce que, disait-il, l'intervention du clergé dans les élections était généralement connue. Mais, ce faux-fuyant ne lui réussissant pas mieux que l'autre, il a aujourd'hui recouru à un dernier expédient: c'est de dire "qu'il n'aime jamais publier les noms de personnes privées." Le Witness trouve bien son compte à nier toute une classe de citoyens, mais il juge malséant de citer les noms, de peur apparemment de les compromettre!

Heureux enfant de cette nouvelle! Le Witness y ajoute un apologue. Voilà le Witness se retrouvant dans le pays de la fable! Nous savions bien qu'il finirait par où il a commencé. Voyons néanmoins le petit apologue:— "Dans un pays infécond de terres, un jardinier eut ses plus belles fleurs arrachées, et ses plus belles bandes et ses allées remplies par les débris des fleurs et des légumes qu'il y avait semés, et qu'il avait soignés avec tant de sollicitude. Cependant les temps n'étaient pas si prospères qu'il le demandait; et il se voyait, dans son jardin, non des fleurs, mais des débris de fleurs, et des débris de légumes. Il se dit: "C'est là l'œuvre de quelque voleur; mais quel voleur? et comment l'arrêter? et comment le punir? et comment le récompenser? et comment le punir? et comment le récompenser? et comment le punir? et comment le récompenser?"

en entier; il les dénatura pour me perdre. Je vous demande justice de cette mauvaise foi!

Le président, confondu par cette apostrophe vigoureuse, dit que les jurés auraient bientôt sous les yeux toute la correspondance, et qu'ils jugeraient d'après les pièces.

La principale lettre dont le président avait tronqué le sens fut expliquée par l'accusé de la manière la plus satisfaisante. Elle portait qu'il avait espéré durant plusieurs jours que le duc de Brunswick accepterait les propositions de la France, mais que les puissances coalisées avaient opposé des offres supérieures aux siennes, et que le prince préférait disposer à préférer le trône de Pologne, qu'on lui promettait, au commandement des armées françaises; mais le sens en était falsifié.

La dernière interpellation qu'on lui fit portait sur sa prétendue complicité avec son père. Avez-vous en conséquence, lui dit Dumais, de ses complots?—Je n'ai jamais connu dans mon père, répondit-il avec dignité, d'autre dessein que celui de bien servir la république. Je n'ai été que très peu de temps auprès de lui à l'armée; je m'étais borné à remplir ses commissions auprès des comités, et on peut juger, par les lettres qu'on a interceptées, qu'il ne me consultait en rien sur ses projets, ni sur ses expéditions militaires.

Plus cette réponse était calme et modérée, plus elle excitait la rage du président, qui, après avoir cherché à démontrer que le fils avait trépané dans les complots du père, finit par déclarer aux jurés qu'il lui paraissait impossible, et même contraire à la nature des choses,

Après s'être admiré dans ce joli chef-d'œuvre, le Witness se peut-être en état de faire voir quelques traces d'opérations acérées de la part du clergé, à propos des dernières élections; sans quoi l'apologue sera nécessairement capot. Ainsi, au lieu de le tirer d'affaire, la malheureuse fable ne sert qu'à ramener le Witness à son point de départ. Pauvre Witness!

Un écrivain adresse au Moniteur le commentaire suivant sur un article récent du Canadien, que nous avons reproduit, au sujet de l'urgence pour les seigneurs de se prêter de bonne grâce à une prompt transaction sur la tenure, afin de prévenir les dissensions qu'un refus pourrait occasionner. Le Canadien citait à ce propos les soulèvements des anti-rentiers aux Etats-Unis.

"Quel motif pour régler cette question que la crainte de voir les Canadiens se rendre incapables des mêmes crimes que ceux qui, dans l'Etat de New-York, refusent de payer les rentes qui sont le prix des terres qu'ils tiennent de la famille Van Ransselaer! Ce serait d'après des principes de justice égale et réciproque qu'on devrait regarder la solution d'une question que l'éditeur semble regarder comme un problème, et non d'après les craintes de voir nos compatriotes se rendre coupables des violences, des crimes et des meurtres commis par des possesseurs de terre dans l'Etat de New-York pour se soustraire au paiement de dettes aussi légitimes que les rentes stipulées dans les titres en vertu desquels ils en sont devenus propriétaires."

"On ne doit pas supposer d'avance nos concitoyens capables de tenir une conduite qui, comme l'observe l'éditeur, serait celle de véritables sauvages. D'ailleurs, ce n'est guère faire honneur au gouvernement de l'Etat de New-York, que d'avancer qu'il ne peut faire respecter l'autorité des lois, qu'elle des cours de justice et des jugements qu'elles rendent, surtout: lorsque leurs sentences ont pour objet la conservation du droit de propriété, base de l'édifice de la société politique. Quelle idée se former d'un semblable gouvernement, s'il n'a pas le pouvoir d'arrêter le cours de ses criminels violences?"

"L'auteur de ces remarques regardait comme une chose utile à la chose était dans le moment, de faire connaître le véritable état de la question soulevée dans l'Etat de New-York sur cette matière."

"Pour ce qui nous regarde, observons que jusqu'à la dernière session de notre législature, les partisans de l'abolition de la tenure seigneuriale n'avaient jamais pris la peine eux-mêmes de faire connaître la nature des questions que devaient soulever leurs propositions. Plus tard on pourra voir si les doctrines invoquées dans l'Assemblée législative à l'égard des mesures qu'ils proposaient reposent sur des fondements bien solides."

"On peut proposer des questions semblables à tous ceux qui, dans l'Assemblée législative, ont proposé des mesures de ce genre, la première surtout, qu'il serait pressant d'éclaircir, au lieu de les laisser, comme beaucoup d'autres d'une importance égale, dans l'obscurité, nonobstant tout ce qui s'est publié sur ces graves sujets."

Une lettre récente d'un missionnaire de l'Orégon contient les détails suivants:—

"J'ignore si cette lettre vous parviendra, car il n'y a pas de bureau de poste dans les Montagnes-Bleues où je suis campé au pied d'un rocher dominant sur mes genoux et garantissant du soleil par quelques branches."

"Les tribus sauvages qui m'entourent, malgré la barbarie des mœurs et du langage, sont toujours en guerre les unes avec les autres."

"Dans ce moment les Pieds-Noirs achèvent la destruction des Têtes-Plates, les Serpents vient de rompre la trêve, et les Américains traitent avec les Nez-Perchés. Voilà les noms français de ces nations qui nous appellent des *passivesses*. Ils connaissent très bien le nom de Napoléon qu'ils appellent notre grand Esprit."

"Je vais m'arrêter au pied des Montagnes Rocheuses. Les traverser est un très grand voyage et sans nécessité, quand on ne va pas plus loin. La saison, d'ailleurs, est trop avancée, et si nous étions pris par les neiges, il faudrait passer l'hiver dans cette Sibirie où le thermomètre Réaumur descend à 30 degrés, et où l'on ne trouve rien à manger."

"Les indiens eux-mêmes y meurent souvent de faim. Il me tarde déjà d'opérer le mouvement rétrograde. Je pense retourner en Californie par terre en traversant les mines. Mais auparavant, je vais aller du côté des

qu'un fils tel que l'accusé, habituellement en correspondance avec son père, ne fût pas son complice."

J'ai, le défenseur, indigné d'un pareil langage, dans la bouche d'un magistrat, s'écria: "Quel est le tribunal où l'on oserait se permettre de condamner un homme sur des présomptions pareilles? Quoi! il est contraire à la nature des choses qu'un fils ne soit pas complice de son père! Quelle jurisprudence affreuse! J'en ai plus loin: Et quand même l'accusé aurait été instruit des desseins d'un père coupable (car le général l'était sans doute, puisque vous l'avez condamné) je le demande ici, un fils doit-il dénoncer son père? Ou serait donc la piété filiale, la première des vertus? Ou seraient les tuteurs qu'on cherche à régénérer?"

Ce morceau fit une telle impression sur les auditeurs, qu'on ne douta plus que cet intéressant jeune homme ne fût acquitté. Vain espoir! les monstres ne lâchaient pas ainsi leur proie: l'arrêt de mort fut prononcé.

Custines l'entendit avec fermeté. Quand il fut rentré dans sa prison, il écrivit à son épouse la lettre suivante:—

"C'en est fait, ma pauvre Delphine, je t'embrasse pour la dernière fois! Je ne puis pas te voir, et même je le pourrais, je ne le voudrais pas; la séparation serait trop difficile, et ce n'est pas le moment de s'en tenir."

"Que dis-je, s'attendrir? Comment pourrais-je m'en défendre à ton image? Il n'en est qu'un moyen, celui de la repousser

possessions anglaises, près de l'île Van-Couver. Hier, nous avons rencontré des colonies d'émigrants venant de l'Ohio et du Missouri pour peupler l'Orégon. Ils voyagent sur des wagons couverts, avec tout leur ménage, femmes, enfants, batterie de cuisine, garde-manger, etc. Huit à dix bœufs les traînent, et des chiens et des brebis les accompagnent. Il faut souvent démonter les wagons dans les passages étroits, et faire passer à gué ou à la nage toutes ces bêtes. Avec des peaux de buffle ou de cheval, on fait des canots pour les femmes et les enfants. Ces voyageurs, qui durent cinq à six mois, sont ce qu'il y a de plus extraordinaire. Bien du monde y a déjà péri, et l'on rencontre souvent de tristes tombes abandonnées de l'univers entier."

"Quand ces émigrants arrivent sur le territoire de l'Orégon, leurs misères sont finies et ils sont dans un excellent pays. Si vous avez le goût de la campagne et des travaux champêtres, venez prendre une ferme ici. On y est bien tranquille et on a de quoi manger et finir ses jours en bonne santé."

Le Moniteur, auquel le Montreal Witness accorde ses plus vives sympathies, fut dernièrement cité par le journal anglais pour avoir encouragé le clergé catholique d'intrigues aux élections récentes de décembre. L'article du Moniteur, reproduit à cette occasion par le Witness, inculpeit évidemment le clergé de la manière que nous venons de dire. Le Moniteur cependant, au lieu de soutenir cette accusation, se borne à dire que le Witness "abuse de ses paroles" et "lui prête des pensées qu'il (le Moniteur) n'a jamais eues." Là-dessus interpellation de notre part au Moniteur en ces termes:—

"Est-ce que le Moniteur n'a pas eu la pensée, que lui-même le Witness, d'accuser le clergé catholique de cabales aux élections récentes?"

A cette demande le libre penseur s'avise de répondre qu'il "n'a pas de compte à nous rendre relativement à ses pensées" (prétention au moins ridicule puisqu'elle a rapport au sujet en discussion entre les Melanges et le Moniteur.) Toutefois il veut bien descendre (sic) jusqu'à nous dire que jamais il n'a eu la pensée d'accuser de cabales électorales le clergé catholique comme corps."

Il lui en coûtait donc beaucoup de faire plus tôt cette demi-révélation! Etait-ce crainte de déplaire au Montreal Witness ou sollicitude pour le clergé comme corps?"

"Il n'accuse pas le clergé comme corps" c'est donc à dire qu'il accuse le clergé dans la personne de quelques-uns de ses membres. La tournure de la phrase prête à cela, à moins qu'elle ne soit "amphigourique." Mais l'aveu seul n'est pas; il faut encore que les individualités auxquelles le Moniteur adresse obliquement cette allusion, soient connues; car les membres aussi bien que le corps ont le droit de se défendre. Le Moniteur le sait parfaitement, et s'il n'accuse point à tort, il pourra bien nous dire quelque chose au soutien de sa demi-révélation. Ce journal n'aime point que nous lui reprochions d'être vague. A lui donc de faire voir qu'il ne tient pas à conserver ce trait de ressemblance avec le Montreal Witness."

Après nous avoir interpellé de ce que nous pensions de sa politique, le Moniteur trouve néanmoins si peu à sa convenance les réflexions que ce procédé lui attire de notre part, qu'il s'en formalise jusqu'à nous sommer de nous taire. Ce n'est pas tout: car il prétend valider cette redondance en y attachant le sens qu'il lui plaît:—

"Les Melanges, dit-il, savent parfaitement bien dans quel cas nous leur conseillons le silence comme le plus avantageux pour eux-mêmes; et ils auraient dû de bonne foi nous tenir compte de notre intention, au lieu de la dénaturer et de chercher à faire croire que nous leur avons conseillé un silence absolu."

Si le silence n'est point absolu, au moins que n'en a-t-il défini la mesure? Le journal libre en voulant s'excuser sur le silence absolu pour s'en tenir au silence restreint, oublie qu'à titre de cadet et surtout de libéral pensant, il n'a guère plus le droit d'imposer l'un que de prescrire l'autre. C'était assez pour lui d'être imprudent. Il ne rachètera point ce tort par un subterfuge.

Nous le remercions cependant de nous avoir appris que la ressource de conseiller, comme

avec une barbarie déchirante, mais nécessaire."

"Ma réputation sera ce qu'elle doit être; et, pour la vie, c'est chose fragile par sa nature. Des regrets sont les seules affections qui viennent troubler par moments une tranquillité parfaite. Charge-toi de les exprimer, toi qui connais bien mes sentiments, et détourne ta pensée des plus douloureux de tous, car ils s'adressent à toi."

"Je ne pense pas avoir jamais fait à dessein du mal à personne. J'ai quelques fois senti le vil désir de faire le bien. Je voudrais en avoir fait davantage; mais je ne sens pas le poids incommode du remords. Pourquoi donc épronverais-je quelque trouble? Mourir est nécessaire, et tout aussi simple que de naître."

"Ton sort m'afflige. Puisse-t-il s'adoucir? Puisse-t-il même devenir heureux un jour! C'est un de mes vœux les plus chers et les plus vrais."

"Apprends à ton fils à bien connaître son père; que des soins éclairés écartent loin de lui le vice; et, quant au malheur, qu'une âme évangélique et pure lui donne la force de le supporter."

"Adieu..... Je n'érige point en axiome les espérances de mon imagination et de mon cœur; mais crois que je ne te quitte pas sans désirer de te revoir un jour."

"J'ai pardonné au petit nombre de ceux qui ont paru se réjouir de mon arrêt. Toi, donne une récompense à qui te remettra cette lettre."

Le lendemain, il marcha au supplice, et le subit en héros. La calme de l'innocence et le

il le dit, le silence à un adversaire, rentre dans les convenances de la discussion. Nous verrons de notre côté à ce qu'il n'omette pas de tirer le meilleur parti pour lui-même de cette grande découverte.

Le Moniteur ayant requis notre témoignage sur l'irrégularité qui lui était attribuée de concert avec le Montreal Witness, nous lui répondons civilement que notre intention n'est point de l'en rendre solidaire. Venit-on savoir quelle courtoisie nous témoigne le Moniteur à ce propos? Lui-même va nous le dire:—

"Nous serons juste envers le Moniteur: disent les Melanges—ce sera du nouveau—il n'ignore pas un penchant pour l'irrégularité du Montreal Witness, nous ne voulons pas l'en rendre solidaire."—Beau langage!"

C'est tout à la fois propos de commerce et style de carrefour.

Mais voici bien une autre affaire. Non-seulement à la demande expresse du Moniteur, nous consentions à le laisser en paix sur l'article de religion, nous voulions encore savoir s'il avait assez le respect de ses ministres pour désavouer les honteuses fabrications du Montreal Witness à leur sujet. La réponse du Moniteur, dans notre pensée, devait le mettre parfaitement à l'aise puisqu'en répudiant les obscénités du Witness, il eût eu à un devoir que nous, en qualité de journaliste et de citoyen, désirions lui voir accomplir, et prouvait en même temps que la connivence présumée entre lui et le Witness, touchant le clergé catholique, était sans fondement. Nous devions croire aussi que puisqu'il n'avait pas prévenu de lui-même le soupçon de connivence, il s'empreserait au moins de le repousser. D'ailleurs, nous avions d'autant plus le droit de poser une telle demande au Moniteur que nous ne séparions pas l'attachement à la religion, qu'il professe, de la disposition où nous le croyions être de défendre ses ministres contre l'injure et la calomnie auxquelles une presse ennemie aperçût et recourrait pour les discréditer et les perdre dans l'opinion publique.

Ce qui justifiait encore notre espoir qu'une réponse convenable satisfecit de la part du Moniteur à notre réquisition, c'est qu'il nous semblait que ce journal nous ayant interpellé, nous avions probablement le droit de l'interpeller à notre tour. Nous ajoutâmes donc au paragraphe précédent une interrogation en ces termes:—

"Soudainement, quand le Witness vilipende de la manière la plus scandaleuse le clergé catholique, lorsqu'il publie pour le noircir les fabrications les plus obscènes, n'aurions-nous pas le droit de demander au Moniteur qui se dit l'organe des Canadiens Français, ce qu'il en pense?"

Le journal du peuple, au lieu de répondre, se contente d'une observation. "Sans doute, nous n'avons le droit," dit-il; "le Moniteur ne vous l'a jamais contesté!"

Le sel de cette répartie ferait honneur à l'intelligence d'un grand cœur de douze ans. Mais elle fut comble; rendre au moins et la position du Moniteur relativement au Witness, et celle qu'il veut tenir à d'autres égards.

Nous disions encore:— "Il nous semble que la Minerve et les Melanges ne devraient point être seuls à revendiquer les droits de la justice commune en faveur du clergé catholique du Bas-Canada."

"Vous avez raison," nous répond le Moniteur; "cette question n'est pas nouvelle, mais la signification en est claire, et tellement claire, que nous remercions le Moniteur de nous avoir si bien convaincu de l'inutilité des interpellations qui lui peuvent être faites sur sa position relativement aux "droits du clergé catholique du Bas-Canada."

Le Procès-verbal du grand jury produit au Cour de Sessions de la Paix le 13 du courant, contient une suggestion fort utile: la nécessité d'un lieu de détention pour les délinquants jeunes; réforme mise depuis longtemps au nombre des besoins sociaux dignes de toute la sollicitude du législateur. Les grands jurés expriment aussi dans ce document leur satisfaction de ce qu'une fois, c'est à dire en décembre dernier, les élections de la cité aient eu lieu sans émeutes et sans effusion de sang. C'est une singularité caractéristique de notre état social que ce besoin d'applaudir à une élection parce qu'elle n'a pas été signalée par

gnait sur son front, et le sourire de la candeur brillait sur ses lèvres.

Un Prophète Primitif.

Voici un prophète nouveau qui nous propose pour nous guérir, de nous ramener à la vie primitive, à celle de nos premiers parents. C'est un nommé Mahner (de Naumberg), qui prêche la nécessité de cette régénération au point de vue spirituel et physique. Il avertit les personnes malades qu'il leur faut revenir à l'état de santé primitive, Urgesindheit, comme moyen de mieux jouir de la vie et d'arriver à l'âge des patriarches. Il faut revenir au régime du pain et de l'eau, marcher nu-pieds, laisser croître les cheveux et la barbe; autrement dit, se rapprocher, autant que le comportent les exigences de notre société moderne, du véritable état de nature. C'est ce thème que brode le nouveau prophète; mais il paraît que les disciples sont encore assez éclairés. Ce régime au pain et à l'eau n'a rien de bien tentant, même avec la promesse d'une vieillesse patriarcale. On ajoute que l'apôtre ne se soumet pas toujours rigoureusement à ses propres doctrines, et qu'il préfère une table bien garnie et même le vin ou la bière à ces aliments de la vie de nature; mais c'est peut-être là une calomnie due à ses ennemis, les albergestes. Toujours est-il que, dans plusieurs parties de l'Allemagne, les doctrines de Mahner gagnent du terrain; mais cela ne va pas au-delà de laisser croître les cheveux et la barbe. Le reste n'a pu être.